

MAIRIE DE FRANCS

Compte-rendu de la séance ordinaire

Du 07 juin 2022

Convocation du 01 juin 2022

L'an deux mil vingt-deux, le 07 juin, le Conseil Municipal s'est réuni en Session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses réunions, sous la présidence de Madame GISSOUT Florence, Maire.

Présents : Mesdames GISSOUT Florence, SUEUR Pierrette, BERNAGAUD Martine, GACHET Lénaïck. Messieurs BRAUD Alexis, REVERDEL Didier, DAUGIERAS Jean-Marie, LARRIEU William, BARRET Etienne.

Absente excusée : Madame Anne BERBAIN a donné procuration à Madame BERNAGAUD Martine, Monsieur REVERDEL Dominique a donné procuration à Monsieur BRAUD Alexis.

Secrétaire de Séance : Monsieur BARRET Etienne.

Approbation du Procès-verbal du 08 avril 2022 :

Madame le Maire demande s'il y a des remarques concernant le Procès-verbal de la réunion du 08 avril dernier. Il n'y en a pas, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Délibération augmentation du prix du repas cantine :

Comme chaque année le SIRP a délibéré pour augmenter le prix du repas cantine. L'augmentation de 2 % fait passer le prix du repas de 2.50 € à 2.55 € soit 51 € la carte de 20 repas (+1 €). Le prix du repas adulte est facturé à prix coutant. Le Conseil Municipal doit approuver cette augmentation.

Après en avoir délibéré et à 11 voix pour le Conseil Municipal accepte cette augmentation. Une délibération sera prise. Madame le Maire se pose la question de la limitation de l'augmentation à 2 % et va se renseigner.

Délibération FDAEC :

Nos Conseillers Départementaux nous ont informés que nous pouvions prétendre à 12 032 € au titre du Fonds D'Aide à l'Equipement des Communes 2022. Pour pouvoir prétendre à cette subvention, il faut au moins investir le double. Parmi les devis présentés le Conseil Municipal choisit d'inscrire à 11 voix pour et après en avoir délibéré :

- Achat de 15 tables supplémentaires	2 309.25 € HT
- Remplacement du défibrillateur	1 072.32 € HT
- Achat d'un broyeur	6 336.00 € HT
- Rénovation façade mairie et école	16 856.23 € HT

TOTAL HT -----
26 573.80 € HT

Une délibération sera prise.

Monsieur BRAUD rappelle que lors d'un précédent conseil il avait été envisagé de refaire l'assainissement du Foyer. Il a fait chiffrer l'opération qui se monte à près de 40 000 €. Il explique que l'entreprise GMTP, qui a chiffré la dépense, estime que le cabinet d'étude a surévalué les besoins et qu'il conviendrait de voir avec le syndicat de l'eau s'il est possible de diminuer la capacité demandée et par conséquent le devis. Au vu du chiffrage et de la possible surestimation des besoins, l'assainissement restera en l'état pour l'instant.

Délibération création de poste :

Le centre de gestion nous a fait parvenir le tableau des agents promouvables cette année. Madame VOULTOURY Sylvie peut prétendre à un avancement de grade au 3 juillet 2022. Madame le Maire, au

regard des orientations générales définies en matière de promotion et de valorisation des parcours dans ses Lignes Directrices de Gestion (L.D.G) mises en place au 01/01/2021, a procédé à l'inscription de Madame VOULTOURY au tableau annuel d'avancement de grade.

Toutefois le poste auquel Madame VOULTOURY est nommée (Adjoint technique Principal 1ère classe à 31h50/35ème) n'existe pas dans la collectivité et il convient de le créer.

Après en avoir délibéré et à 11 voix pour, le Conseil Municipal accepte cette création de poste. Une délibération sera prise.

Délibération M57 :

Le passage des collectivités en référentiel M57 (en lieu et place du référentiel M 14 pour nous) devra être achevé au 1^{er} janvier 2024. Afin de répartir les charges inhérentes à ces opérations la DGFIP a demandé que 50 % des collectivités basculent au 1^{er} janvier 2023. Notre collectivité a été intégrée à la liste du 1^{er} janvier 2023 et doit, par conséquent, prendre la délibération acceptant le passage en M57 au 1^{er} janvier 2023. Madame DAUGIERAS revient sur le modèle de délibération joint à l'ordre du jour et en explique la teneur. Après avoir entendu ces explications et en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte le passage en M57 au 1^{er} janvier 2023 à 11 voix pour. Une délibération sera prise.

Infos diverses :

■ Réforme de la publicité des actes des collectivités locales : au 1^{er} juillet prochain les collectivités doivent appliquer l'article 78 de la loi engagement et proximité du 27 décembre 2019 en matière de publicité des actes des collectivités locales (compte-rendu, procès-verbal, registre des délibérations, publicité des actes ...). Ce qu'il faut retenir entre autre : la suppression du compte-rendu, la modification de la signature du procès-verbal, l'arrêt du procès-verbal dans la séance suivante et publication dans la semaine qui suit cette séance, affichage de la liste des délibérations dans la semaine qui suit le conseil...

■ Déclassement des salles : l'arrêté ministériel du 07 février 2022 modifie le seuil du nombre de personnes présentes dans les salles de type L et N. Désormais ce seuil est de 200 personnes (au lieu de 50 auparavant). Les salles passeraient donc de 4ème à 5ème catégorie et ne nécessiteraient plus le passage de la commission de sécurité (composée de la sous-préfecture et du SDIS). Pour bénéficier de ce déclassement il faut faire une demande auprès de la sous-commission technique ERP du SDIS . Nous avons fait une demande pour les deux salles et attendons le résultat.

■ Intramuros : La Communauté de Communes a pris en charge l'adhésion à intramuros. Il reste à mettre en place l'outil. Une formation est prévue le 23 juin lors de la réunion des secrétaires de Mairie.

■ Le SDEEG nous a fait part de l'augmentation du tarif de la borne de recharge pour véhicule électrique.

■ La kermesse de l'école à lieu à Francs le 24 juin à 19h.

■ La fête de la musique à lieu à Francs le 18 juin animée par les Pourquoi Pas. Présence de Food Trucks.

■ Tours de garde des élections :

Premier tour Législatives : 12 juin 2022 :

HORAIRES	NOMS
De 8 h à 10h30	- Jean-Marie DAUGIERAS - Dominique REVERDEL - Florence GISSOUT
De 10h30 à 13h00	- William LARRIEU - Alexis BRAUD - Corinne DAUGIERAS
De 13h00 à 15h30	- Pierrette SUEUR - Didier REVERDEL - Martine BERNAGAUD
De 15h30 à 18 h	- Lénaïck GACHET - Anne BERBAIN - Etienne BARRET

Deuxième tour Législatives :19 juin 2022 :

HORAIRES	NOMS
De 8h à 10h30	- Jean-Marie DAUGIERAS - Florence GISSOUT - Corinne DAUGIERAS
De 10h30 à 13h00	- Dominique REVERDEL - Alexis BRAUD - Lénaïck GACHET
De 13h00 à 15h30	- Pierrette SUEUR - Martine BERNAGAUD - William LARRIEU
De 15h30 à 18 h	- Anne BERBAIN - Didier REVERDEL - Etienne BARRET

Questions diverses :

• Lors de sa réunion du 11 avril dernier, le Syndicat d'électricité a décidé une baisse des subventions :

- 2022 : les 7% de frais d'honoraires du SDEEG ne sont plus pris en charge
- 2023 : la subvention sur les travaux d'éclairage public passera de 60 à 50 %.

Par contre la subvention exceptionnelle de 5 000 € est maintenue cette année mais seul le matériel est subventionné à 80 % du hors taxes.

Madame le Maire demande au Conseil s'il pense à des travaux pouvant remplir les conditions pour demander cette subvention ? aucune idée n'est émise. Le Conseil Municipal continu de réfléchir.

•TAYAC : Madame le Maire propose au Conseil Municipal de signer une convention avec la commune de Tayac pour le goudronnage de la portion de la route de Cauze que nous avons en commun. Le Conseil Municipal accepte à 11 voix pour et une délibération sera prise.

•Monsieur REVERDEL Didier demande si le fauchage va enfin être fait à Godard ? Madame le Maire répond que Fabien Oest mutualisé avec la Commune de Saint Philippe d'Aiguilhe deux jours par semaine et a donc forcément moins de temps, qu'il a fallu qu'il s'organise pour le désherbage, en partie manuel, du cimetière, le fauchage prioritaire des carrefours et des routes empruntées par le rallye . Elle rajoute que le fauchage est commencé plus tard pour économiser des passages et par conséquent du GNR dont le prix a fortement augmenté. Par ailleurs faucher moins souvent est meilleur pour la biodiversité.

•Monsieur BRAUD demande ce qu'il convient de faire concernant les chats abandonnés ? il est répondu que nous avons reçu une information de la préfecture à ce sujet. Madame le Maire dit qu'elle va en prendre connaissance et voir ce qu'il convient de faire.

•Monsieur LARRIEU explique qu'il a entendu que les petites communes peuvent faire les cartes d'identité et demande ce qu'il en est ? Il est répondu que c'est possible mais que nous n'avons pas la capacité de le faire. Les subventions de l'état dont il a entendu parler servent à acheter tout le matériel nécessaire.

•Feu d'artifice : Madame le Maire explique que l'année dernière c'est le comité des fêtes qui a financé le feu d'artifice alors qu'habituellement c'est la commune. Elle demande si les deux peuvent se partager la dépense ? le Conseil Municipal est d'accord.

La séance est levée à 21h15

LE MAIRE
Florence GISSOUT